



VICTOIRES !

En plus des 100 % de victoires des agents défendus par la CGT aux conseils de discipline empêchant ainsi leur licenciement; il faut maintenant compter, depuis 2003, 47 agents qui ont attaqué le Maire au Tribunal Administratif de Cergy Pontoise sur leur situation administrative (chiffres CGT). Les premiers rendus de la justice arrivent à notre connaissance, que ce soit :

50 000 €, 3000 €, 2000 € ou 1500 €...

**La Justice Administrative
donne tort au Maire**

**Jean Christophe
LAGARDE**

**Député de Drancy - Bobigny, secrétaire à la
commission des lois à l'Assemblée Nationale.**

Après **Nathalie Vernet, Mme X (4 procès)** et **Gérard Muller**, artiste - enseignant en art dramatique qui gagne ses **2 procès** et continue en Cour de Cassation pour sa réintégration et sa titularisation. **Henri TAMAR**, agent municipal et Secrétaire Général du syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux de Drancy **vient de gagner ses 4 procès** au Tribunal Administratif !

La CGT souhaite que la municipalité, bardée d'avocats coûteux, arrête ses procédures contre ses agents municipaux qui sont de vrais professionnels de la fonction publique. Ces attaques sont nuisibles aux Drancéens car les agents écoeurés finissent par quitter la Ville qui perd ainsi de vraies compétences !

**Quand la CGT prône le dialogue social; la Ville fait le choix de
perdre devant les tribunaux aux frais des Drancéens !**